

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

**Arrêté du 20 septembre 2023 fixant la date des élections des membres du conseil supérieur des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques des établissements de santé, du conseil de discipline et de la commission statutaire nationale**

NOR : SPRH2324996A

Le ministre de la santé et de la prévention,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 6152-320, R. 6156-10 et R. 6156-45,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les élections des membres du conseil supérieur des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques des établissements de santé, au conseil de discipline et à la commission statutaire nationale, se dérouleront du mardi 11 juin 2024 au mardi 18 juin 2024.

**Art. 2.** – Les modalités d'organisation de ces élections seront fixées par un arrêté ultérieur.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 septembre 2023.

Pour le ministre et par délégation :

*La cheffe de service  
adjointe à la directrice générale  
de l'offre de soins,*

C. LAMBERT